



FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE FONCTIONNAIRES et des  
ASSOCIATIONS DU PARAPUBLIC VAUDOIS

## Communiqué de presse

**Réunie en Assemblée des Délégués à Lausanne le soir du 2 décembre, les associations de la FSF ont fait le point sur les négociations salariales liées à la mise en œuvre de Decfo-Sysrem. L'Assemblée des Délégués a validé deux textes légaux qui ont notamment pour but le versement d'une prime unique de 1000 francs aux retraités de l'Etat.**

- Par un **vote unanime**, l'Assemblée des délégués FSF, à laquelle participaient les délégués de l'Union des Retraités de l'Etat de Vaud (UREV), a validé deux textes légaux qui, d'une part, autorisent la Caisse de pension de l'Etat de Vaud à verser une allocation unique aux pensionnés et d'autre part, permettent de couvrir l'impact DECFO sur la CPEV. Cette réglementation, qui sera soumise prochainement à l'examen du Grand Conseil, prévoit le versement dans la caisse générale de la caisse de pensions d'un montant de 14 millions, initialement destinés au Fonds spécial d'indexation des rentes.  
Cette décision vise l'assainissement du taux de couverture de la CPEV dans l'intérêt de tous les salariés.

**Cette allocation de 1000 francs sera versée aux retraités dans les prochaines semaines. Cette prime permettra d'améliorer la situation financière des pensionnés au vu de l'absence d'indexation de leur rente en 2009 et probablement en 2010, en raison des conditions strictes posées par la loi en la matière.**

- Tout en saluant les avancées faites par la DCERH dans le dossier du **personnel de nettoyage**, l'Assemblée des Délégués n'a pu que suspendre toute décision de la faïtière dans ce dossier, dans l'attente de la prise de position du personnel concerné et de la décision du TRIPAC à ce sujet.
- Enfin, l'Assemblée des délégués a fixé une ligne directrice aux négociateurs concernant les **règlements d'application de la nouvelle politique salariale** posant le principe d'une prise en considération totale de l'expérience professionnelle et significative de l'expérience de vie non rémunérée.

### Personnes de contact:

M. Martial de Montmollin, Président de la FSF (079 669 06 11)

M. Jean-Paul Hermann, président de l'UREV (Union des Retraités Vaudois) (079 212 72 04)

Mme Béatrice Métraux, Secrétaire générale de la FSF (079 703 82 29)

M. Yves Froidevaux, Secrétaire général de la FSF (079 250 54 46)